

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE

Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

mairie.lamontelarie@orange.fr

<https://lamontelarie.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2019

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 5

Présents :

M. Pierre ESCANDE

M. Philippe BAUDIERE

Mme. Eliane GERSTENMAIER

Mme. Chantal GUILLOT

Mme. Julie COUGET

Absents :

Mme. Fanny SOLANS

Mme. Fanny SOLANS a donné pouvoir à Mme. Julie COUGET

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 17h30

Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2018

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Echange parcelles Rouquié

1 – Droit de préemption Rouquié AT125.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors du compromis de vente concernant les parcelles AT125-143 et 145 entre les conjoints NAVECH-RIVIERE et M. FUMAT, la commune avait fait connaître son avis à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc qui est compétente en ce domaine, de préempter sur la parcelle AT125 située aux abords de la plage communale du hameau de Rouquié.

Il précise que la Communauté de Communes avait délégué son droit de préemption à la commune de Lamontélarie pour l'acquisition de cette parcelle. (DIA 04/2018)

Monsieur le Maire ajoute qu'après plusieurs entretiens avec M. FUMAT Jean-Michel, acquéreur, un échange (cession/acquisition) de cette parcelle est envisageable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lever le droit de préemption sur la parcelle AT125. Un courrier en ce sens sera transmis à la Communauté de communes.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

2 – Cession et acquisition parcelles de terrain entre Commune de LAMONTELARIE et Monsieur FUMAT Jean-Michel.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. FUMAT en date du 12 février 2019 dans lequel il s'engage à céder à la commune de Lamontélarie, après en être devenu propriétaire et ce dans les plus brefs délais, la parcelle AT125 située au lieu-dit Rouquié d'une contenance de 19a 65ca pour un montant total de 500€.

En contrepartie, la commune de Lamontéliarié donne son accord pour céder la parcelle AS184 située à « La Crémade » d'une contenance de 31a 20ca à Monsieur FUMAT Jean-Michel demeurant Chemin du Quatorze 11100 Narbonne, pour un montant total de 500€.

M. FUMAT s'engage également dans son courrier à prendre à sa charge la totalité des frais d'acte notarié.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

III. Approbation des comptes de gestion Commune & Eau/Assainissement 2018.

COMMUNE

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales	203 777.00	158 804.00	362 581.00
Titres de recettes émis	202 418.30	121 782.39	324 200.69
Réduction de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	202 418.30	121 782.39	324 200.69

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	203 777.00	158 804.00	362 581.00
Mandats émis	117 774.11	114 201.14	187 851.74
Annulations de mandats	0.00	53.06	53.06
Dépenses nettes	117 774.11	114 148.08	231 922.19

RESULTAT EXERCICE			
Excédent	84 644.19	7 634.31	92 278.50
Déficit			

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2017	- 4 276.32	46 213.09	41 936.77
Part affectée à l'investissement : exercice 2017	0.00	4 027.62	4 027.62
Résultat de l'exercice 2018	84 644.19	7 634.31	92 278.50
Résultat de clôture de l'exercice 2018	80 380.57	50 706.26	131 086.83

EAU/ASSAINISSEMENT

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales	361 333.00	16 466.00	377 799.00
Titres de recettes émis	4 360.02	14 373.70	18 733.72
Réduction de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	4 360.02	14 373.70	18 733.72

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	361 333.00	16 466.00	377 799.00
Mandats émis	14 205.79	12 693.99	26 899.78
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	14 205.79	12 693.99	26 899.78

RESULTAT EXERCICE			
Excédent		1 679.71	
Déficit	9 845.77		8 166.06

RESULTAT EXECUTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2017	40 396.45	1 900.73	42 297.18
Part affectée à l'investissement : exercice 2018	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice 2018	- 9 845.77	1 679.71	- 8 166.06
Résultat de clôture de l'exercice 2018	30 550.68	3 580.44	34 131.12

Résultats qui seront repris au budget 2018.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IV. Vote Compte Administratif Commune, Eau/Assainissement 2018.

1 - Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	114 148.08	117 774.11	231 922.19
Titres émis	121 782.39	202 418.30	324 200.69
Résultat de l'exercice	7 634.31	84 644.19	92 278.50
Résultat reporté	43 071.95	- 4 263.62	38 808.33
Résultat de clôture hors restes à réaliser	50 706.26	80 380.57	131 086.83
Restes à réaliser dépenses		78 485.00	78 485.00
Restes à réaliser recettes		87 720.00	87 720.00
Solde restes à réaliser		9 235.00	9 235.00
Besoin de financement		0.00	0.00

Hors la présence de M. Pierre ESCANDE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

2 - Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service Eau/Assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

EAU/ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	12 693.99	14 205.79	26 899.78
Titres émis	14 373.70	4 360.02	18 733.72
Résultat de l'exercice	1 679.71	- 9 845.77	- 8 166.06
Résultat reporté	1900 .73	40 396.45	42 297.18
Résultat de clôture hors restes à réaliser	3 580.44	30 550.68	34 131.12

Restes à réaliser dépenses		3 000.00	3 000.00
Restes à réaliser recettes		1 750.00	1 750.00
Solde restes à réaliser		- 1 250.00	- 1250.00
Besoin de financement		0.00	0.00

Hors la présence de M. ESCANDE Pierre, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du service Eau et Assainissement 2018.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

V. Affectation de résultat Commune et Eau.

Mme la Secrétaire de mairie présente les documents concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018.

Pour la commune :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31/12/2018	50 706.26 €
Besoin de financement	
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	50 706.26 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

Pour le service Eau - Assainissement :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31/12/2018	3 580.44 €
Besoin de financement	
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 580.44 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VI. Fixation et répartition sièges du conseil communautaire suite adhésion Saint Salvy de Carcavès.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date 7 décembre 2018 portant extension du périmètre de la communauté de communes,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de recomposer le conseil communautaire.

Il est proposé de rester sur la répartition de droit commun pour finir le mandat et de fixer à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire avec un siège pour la commune de Saint Salvy de Carcavès qui compte 72 habitants.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VII. Convention de participation de la commune à l'adhésion de la commune à l' Espace Culturel La Marquise.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention de participation de la commune à l'adhésion des administrés à l'Espace Culturel de la Marquise entre la commune de Lamontélarie et la commune de Brassac. La commune conventionnée s'engage à participer à hauteur de 1 (un) euro pour chaque habitant. Cette convention sera reconduite chaque année par tacite reconduction et pourra être rompue par l'une des deux parties dans un délai de prévenance de trois mois.

Il demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VIII. Détermination taux promotion avancement de grade.

Délibération annulée et reportée à une date ultérieure suite à l'attente de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion.

IX. Point périmètre, informations chlorure de vinyle monomère.

Monsieur l'Adjoint donne lecture d'un courrier de l'ARS du 10 décembre 2018 nous informant des dernières dispositions concernant la présence potentielle de chlorure de vinyle monomère sur nos canalisations d'eau potable. Il doit prendre contact avec la personne qui suit cette affaire auprès de l'ARS afin de discuter d'éventuel repérage de canalisations à risque, de programme d'investigations et de mesures correctives si besoin était.

X. Questions diverses.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un technicien de la Direction Départementale des Territoires doit nous rendre visite le 14 mars prochain afin d'évaluer et de vérifier les dégâts occasionnés lors des derniers épisodes orageux de 2018 sur la voirie de Bauzou et de la Soye.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 20H30.

Le Maire
Pierre ESCANDE